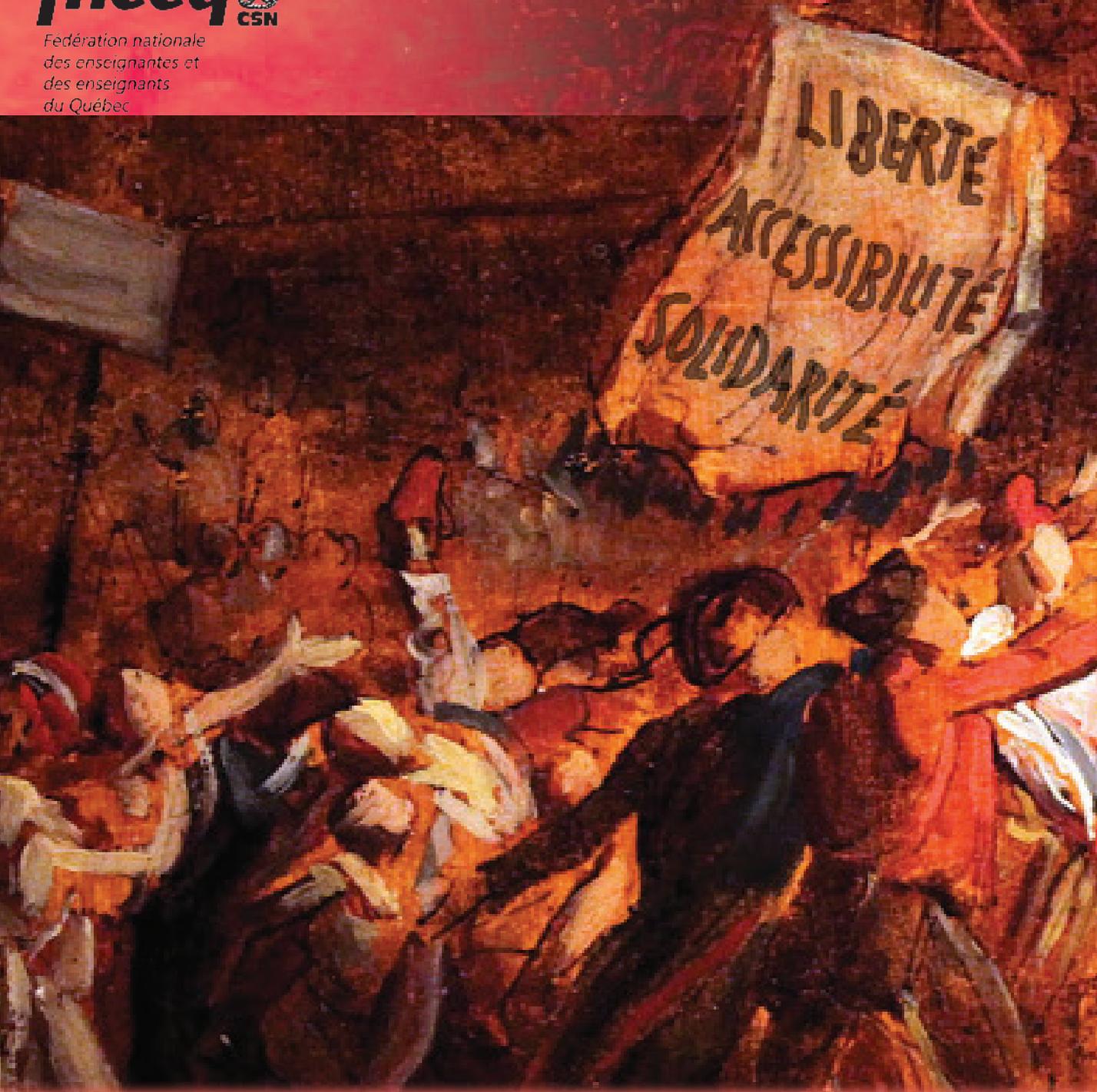


carnets 34

fneeq 
CSN

Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec

Automne 2016



DANS CE NUMÉRO

Retour sur le FSM et en route vers les États généraux de l'enseignement supérieur ■ Une formation sur les réalités LGBTI ■ Consultations sur l'enseignement supérieur et la réussite éducative ■ Échos des regroupements ■ Alerte rouge sur les accords de libre-échange ■ Modifications au RREC ■ La FFQ: une lutte pour sa survie ■ La relation enseignant-étudiant et la notion d'autorité ■ En route vers le 65^e Congrès de la CSN



C'est la saison des consultations!

Après les années de vaches maigres, puis de vaches très maigres et ensuite de vaches carrément faméliques, voici que le gouvernement libéral se décide à faire autre chose que des compressions budgétaires en éducation.

Ainsi, ce sont deux ministres, monsieur Proulx en éducation, et madame David en enseignement supérieur, qui lancent coup sur coup des consultations en vue de vastes chantiers en matière éducative. Tournée des régions et consultations sur le web sont notamment au menu pour le projet de Politique de réussite éducative. Monsieur Proulx lance 50 sujets de discussion, et nous demande de donner notre avis dans un mémoire de dix pages maximum. Voilà qui manque de sérieux et n'augure rien de bon pour la suite.

Tout y est, de la maternelle 4 ans aux nouvelles technologies, de la réussite des garçons à l'anglais intensif, de la formation des maîtres à la réussite des autochtones. On revient aussi avec d'anciennes idées qui avaient été rejetées, comme celle de la mise en place d'un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants du primaire et du secondaire. Cette proposition avait été écartée par l'Office des professions, et surtout par la vaste majorité des premières personnes concernées, soit les enseignantes et les enseignants eux-mêmes. Il n'est pas question de se faire imposer une structure d'encadrement de la profession dont nous ne voulons pas.

Du côté de l'enseignement supérieur, on revient avec des projets mis de l'avant lors du Sommet sur l'enseignement supérieur du bref gouvernement péquiste, tel que la création d'un Conseil des universités. Pour ne pas être en reste, on souhaite également la création d'un Conseil des collèges et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur pour faire le lien entre ces deux conseils. Pour la CSN et la FNEEQ, notre position est claire. Oui à la mise en place de structures qui permettraient une plus grande cohérence et une plus grande collaboration entre les divers établissements d'enseignement supérieur et entre les réseaux, mais c'est un non très ferme que nous opposons à ce que ces structures servent à l'assurance qualité, à l'uniformisation et à la standardisation des formations, notamment en vue de bien se placer sur les palmarès internationaux. De plus, il est pour nous une évidence: pour être utiles, ces conseils devront laisser une place prépondérante aux artisans de l'enseignement supérieur, soit les diverses catégories de personnel qui y œuvrent au quotidien, les professeurs, les chargés de cours, les professionnels et les employés de soutien, qui doivent tous pouvoir y nommer les personnes qu'ils désirent voir les y représenter.

Le gouvernement de monsieur Couillard dit maintenant vouloir faire de l'éducation sa priorité. Franchement, avec la feuille de route qui est la sienne, nous ne savons pas s'il faut nous en réjouir ou nous en inquiéter. Chose certaine, les compressions budgétaires des dernières années ont fait mal, et le plus souvent d'ailleurs à celles et ceux qui sont le plus vulnérables. Aucune réforme ou mise en place de nouvelles structures ne pourra réparer ce qui a été brisé. Nous ne sommes pas dupes. Ce soudain intérêt pour l'éducation du gouvernement tient plus de la stratégie électorale qu'autre chose. Comme éducatrice, comme éducateur, ce sera à nous de défendre la mission essentielle qu'est l'éducation dans une société qui se veut démocratique.

Sommaire

- 3 Retour sur le FSM et en route vers les États généraux de l'enseignement supérieur
- 5 Une formation sur les réalités LGBTI
- 6 Consultations sur l'enseignement supérieur et la réussite éducative
- 8 Échos des regroupements
- 10 Alerte rouge sur les accords de libre-échange
- 12 Modifications au RREC
- 13 La FFQ: une lutte pour sa survie
- 14 La relation enseignant-étudiant et la notion d'autorité
- 15 En route vers le 65^e Congrès de la CSN

CARNETS est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ-CSN représente près de 34 000 membres dans les cégeps, les établissements d'enseignement privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN
1601, avenue De Lorimier, Montréal, (QC) H2K4M5
Téléphone: 514 598-2241 - 1 877 312-2241
fneeq.reception@csn.qc.ca - www.fneeq.qc.ca



Rédactrice en chef: Caroline Senneville

Coordination et rédaction: Sonia Beauchamp

Révision: Ariane Bilodeau

Collaborations: Julie Audet, Ariane Bilodeau, Sébastien Brousseau, Yves de Repentigny, Nicole Lefebvre, Virginie L'Hérault, Véronique Lépine, Sylvain Marois, Jean Murdock, Caroline Quesnel et les membres du comité école et société.

Photos: Raynald Leblanc, CCMM et Gettyimages

Couverture: France Tardif - d'après l'oeuvre de François Gérard, *Le peuple français demandant la destitution du tyran* (10 août 1792)
Rama, Cc-by-sa-2.0-fr

Conception: Sylvie Patenaude

Impression: Accent Impression

Tirage: 3000 exemplaires

Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives du Canada.
ISSN 2291-3343.

Notre forêt nous tient à cœur.



Retour sur le Forum social mondial 2016 et en route vers les États généraux de l'enseignement supérieur

Sylvain Marois
Vice-président de la FNEEQ

Le FSM 2016, qui s'est tenu à Montréal au mois d'août dernier, marque l'histoire comme étant le premier à se tenir dans un pays du Nord. Même si cette première édition au Nord n'a jamais fait l'unanimité, toutefois ce dépassement du clivage Nord-Sud permet d'affirmer que face au contexte de crise globale qui affecte l'humanité, les porteurs de solutions de tous les continents doivent agir en commun.



L'Espace éducation du FSM

Le 20 janvier 2016, la FNEEQ commençait à mettre en place, avec les nombreux partenaires en éducation au Québec, ce qui allait devenir l'Espace éducation du Forum social mondial de Montréal¹. Nous souhaitons non seulement réunir les organisations représentant les autres ordres d'enseignement, mais aussi les associations étudiantes ainsi que des groupes d'éducation aux adultes et d'éducation populaire.

Chaque organisation proposait des sujets et devait ensuite organiser son atelier. Un processus de mise en commun avait ensuite lieu pour rassembler ou réunir les sujets connexes ou apparentés dans le but de créer un programme riche, représentatif et diversifié.

Le bilan de cette semaine d'activités sur l'éducation, de la petite enfance à l'université, en passant par la formation continue, a été riche et la participation, plus que satisfaisante. Malgré la tenue d'ateliers simultanés, les salles étaient bondées. Il faut souligner la présence d'invités internationaux ainsi que des représentantes et des représentants de l'Internationale de l'éducation (IE), une première à un forum social. Ils ont d'ailleurs participé comme intervenants à deux ateliers, dont l'un sur le philanthropisme et l'autre, sur la privatisation dans les universités.

L'offre de 1500 ateliers a pu provoquer de nombreux dilemmes dans le choix des activités. Mais cette profusion montrait aussi à quel point les individus et les

organisations participantes avaient un nombre élevé de luttes à faire connaître.

En somme, l'Espace éducation du FSM a donné lieu à des échanges riches et engageants. Les points de vue présentés s'inscrivent dans les suites du Forum social des Peuples tenu à Ottawa en 2014. Mais surtout, d'après les synthèses que nous en faisons, il semble clair que celles et ceux qui militent pour une éducation libre, accessible et gratuite ont pu consolider leurs luttes et leur donner une plus grande cohésion.

États généraux de l'enseignement supérieur au Québec²

Il existe au Québec une volonté de tenir un grand rassemblement qui enverra un message fort au gouvernement sur ce que souhaitent les membres de la communauté de l'enseignement supérieur, et plus spécifiquement sur leur vision de ce que devraient être nos collèges et nos universités. Un atelier a été planifié pour rassembler le milieu de l'éducation et faire avancer un projet d'États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES).

Ce « mandat » remonte à 2013. Il s'inscrit dans les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur (2013) organisé



Soirée de l'enseignement supérieur - 19 mars 2015.

1 Vous pouvez lire l'intégral de ce texte dans la publication spéciale FSM 2016 de la FNEEQ publié à l'automne 2016, <http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Publication-FSM-2016-11-17-final.pdf>.

2 Résumé de l'atelier en vue de préparer les États généraux de l'enseignement supérieur, réunissant divers intervenants syndicaux en éducation, jeudi 11 août 13 h-15 h 30, dans le cadre de l'Espace éducation du FSM 2016. L'intégral de ce texte se retrouve dans la publication spéciale FSM 2016 de la FNEEQ, automne 2016.

États généraux de l'enseignement supérieur

par le Parti Québécois. Laissant plusieurs organisations sur leur faim, le Sommet a accouché de cinq grands chantiers qui, pour l'essentiel, n'ont pas repris les grandes revendications de 2012. La FNEEQ a depuis déployé un calendrier sur le thème « En route vers les ÉGES ». Soulignons la participation de Nico Hirtt, Yves Gingras, le Forum des enseignants universitaires contractuels, la Soirée de l'enseignement supérieur. L'objectif était de maintenir l'enseignement supérieur dans l'actualité, de mobiliser, d'interpeller les partenaires, bref de lancer les discussions pour organiser les ÉGES.

Sans surprise, les enjeux à aborder pendant les ÉGES sont très nombreux, mais il faut éviter la « liste d'épicerie » et il est impensable de tout couvrir ou de parler de tout. Il faudra échanger, discuter et choisir parmi l'influence des ordres professionnels, le lien éducation-travail, le contrôle de l'éducation par les peuples et les communautés, l'opposition au management néolibéral, la formation continue créditée et non créditée, la mobilité étudiante, la proportion des femmes parmi la population étudiante, la recherche, le financement, la gratuité scolaire, etc.

Quand tenir les ÉGES ? L'horizon du printemps 2017 a été préalablement convenu par le collectif. Mais s'agit-il d'une étape ou du lancement officiel des ÉGES ? Il y a deux calendriers, deux stratégies différentes : a) tenir un vaste rassemblement sur l'enseignement supérieur au printemps 2017 et inscrire les conclusions dans un plan d'action qui permettrait d'interpeller, notamment, les partis politiques tout au long de l'année préélectorale; b)

tenir l'événement « ÉGES » au printemps ou à l'automne 2018, le plus près possible des élections provinciales. À la FNEEQ, non seulement avons-nous un mandat de tenir les ÉGES au printemps 2017, mais nous croyons qu'il sera trop tard en 2018 pour espérer voir nos revendications retenues dans les plateformes en éducation des divers partis politiques.

Bref, pour sortir de cette impasse, et pour assurer que l'enseignement supérieur parle d'une seule et même voix, nous inscrivons les deux calendriers dans un vaste déploiement qui s'étirera sur plus d'un an. L'idée semblait faire l'unanimité au sein du « Collectif ÉGES ». Un autre principe fait consensus : il faut agir en toute transparence par-delà nos différences et demeurer solidaire.

Il a été question de s'inspirer d'événements de même nature. Comme l'a soutenu la militante Alexa Conradi lors de sa participation à la Soirée sur l'enseignement supérieur au printemps 2015 au Bain Mathieu, un des éléments les plus importants d'une démarche d'états généraux devrait être « de susciter de nouvelles idées ». Les idées originales suscitent une adhésion et un sentiment d'appartenance, elles permettent un certain renouvellement du discours. En ce sens, l'objectif des ÉGES ne devrait pas être seulement de converger, mais aussi de diverger.

Notre prochain défi est de concrétiser les ÉGES et d'en faire un réel levier politique et revendicateur. Nous aurons besoin de vous ! ■

CONCOURS 10 000 \$ pour changer de décor avec La Capitale



EXCLUSIF AUX
MEMBRES

fneeq 

2 FAÇONS DE PARTICIPER :

- Demandez-nous une soumission d'assurance
OU
- Laissez-nous vos dates d'échéance

N'oubliez pas que nous vous réservons jusqu'à :

24%

DE RÉBAUX EXCLUSIF ADDITIONNEL
sur vos assurances auto, habitation
et véhicules de loisir en tant que
membre de la FNEEQ.

Participez maintenant!
1 855 441-8016
changez.lacapitale.com/fneeq


La Capitale
Assurances générales

Les données mentionnées ci-dessus sont valables en matière de dommages de tout type, tant le capital d'assurance que les prestations d'indemnité. Elles sont soumises à la validation de nos services de soutien client. La Capitale n'est pas responsable de l'exactitude ou de l'actualité des données. Les services de soutien client sont disponibles de 9 heures à 19 heures, du lundi au vendredi. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre conseiller. Les données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.



Une formation sur les réalités LGBTI

Nicole Lefebvre
Vice-présidente de la FNEEQ

Le 30 septembre dernier, le comité orientations et identités sexuelles de la FNEEQ conviait les membres des trois regroupements à sa première activité, une formation aux réalités LGBTI. Si l'objectif premier de cette formation était de permettre aux nouvelles et aux nouveaux membres du comité de se mettre à jour quant à ces réalités, elle a fourni l'occasion d'encourager les syndicats locaux à se doter d'un comité pour réfléchir aux questions d'inclusion et de diversité, ainsi que pour développer des mesures concrètes afin de rendre nos milieux éducatifs exempts d'homophobie et de transphobie.

Nous avons bénéficié de deux excellents formateurs. Bill Ryan, professeur en sciences sociales à l'Université Mc Gill, expert international en matière de sexualité, d'éducation sexuelle et d'homophobie et membre de l'équipe de conception de la formation de l'Institut national de santé publique du Québec « Pour une nouvelle vision de l'homosexualité » ainsi que Gabrielle Bouchard, coordonnatrice du soutien entre pairs et de la défense des droits trans au Centre de lutte contre l'oppression des genres de l'Université Concordia. Ils ont abordé les notions d'orientation et d'identité sexuelle ainsi que celles de diversité identitaire et sexuelle à partir de chacune des lettres de l'acronyme LGBTI.

Cela nous a permis de constater que cet acronyme se complexifie et s'allonge au fur et à mesure que l'on connaît mieux cette diversité, qui correspondrait actuellement davantage à LGBTIQ2SAA¹.

Au cours de la journée, nous nous sommes également attardés plus spécifiquement à la notion de transgenre. Il nous a semblé important de mieux comprendre cette réalité qui n'est pas nouvelle, mais plus présente, et qui pose certains défis d'intégration dans nos milieux éducatifs.

Cette formation d'une journée a été très appréciée, mais jugée trop courte par les personnes présentes. Il faudra évaluer la possibilité de donner cette formation sur deux jours à partir de l'an prochain. ■



1 Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, transsexuels, intersexués, queer (questionnement), two-spirit, asexués, alliés...

Consultations ministérielles sur l'enseignement supérieur et la réussite éducative

Caroline Senneville
Présidente de la FNEEQ

Julie Audet
Conseillère syndicale au Service des relations du travail CSN

Annoncées en plein été, les consultations ministérielles ont été au menu de notre automne, et se poursuivront encore pendant quelques mois. Du côté de l'enseignement supérieur, on avance l'idée de nouvelles structures d'encadrement des établissements et des réseaux, soit la création du Conseil des universités du Québec et du Conseil des collèges du Québec. Le gouvernement en a aussi profité pour proposer des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (voir page 12). Pour les services éducatifs à la petite enfance et l'enseignement primaire et secondaires, c'est une cinquantaine de pistes d'actions mises de l'avant dans le document sur une politique de la réussite éducative qui ont amené le ministre Proulx à sillonner les routes du Québec lors de consultations régionales et nationales (voir page 7).

Au cours des années, la création d'un conseil des universités a fait l'objet de plusieurs discussions et de consultations, notamment lors du Sommet sur l'enseignement supérieur organisé par le gouvernement de madame Marois, au lendemain des contestations étudiantes. Lors de ces consultations, la CSN et la FNEEQ avaient fait valoir la nécessité d'une meilleure coordination de l'enseignement universitaire, notamment en raison de la prolifération, pour plusieurs hors de contrôle, de campus universitaires. C'est pourquoi nous proposons la création d'un conseil des universités, composé principalement de membres des différents groupes de la communauté universitaire désignés par leurs pairs, visant la parité hommes femmes, et ayant pour mission de développer une vision commune du développement du réseau universitaire et d'améliorer la coordination entre les établissements, tout en respectant leur autonomie. De plus, nous exigeons que cette nouvelle instance ne puisse introduire des mécanismes d'assurance qualité.

Lorsque la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé une consultation sur la création d'un conseil des collèges, nous y avons vu l'opportunité de mettre en place une instance similaire par

son fonctionnement en collégialité et sa composition pour mieux coordonner l'offre de formation continue et de perfectionnement. Actuellement, le déploiement de la formation continue est pour le moins chaotique, sans vision d'ensemble et sans coordination.

Depuis longtemps, nous souhaitons une réflexion sur la vision de l'enseignement supérieur afin de rassembler la communauté collégiale et universitaire ainsi que l'État et la société québécoise autour d'un projet commun. Sans cette étape, il devient difficile de s'entendre sur le développement de l'enseignement supérieur et sur les moyens à mettre en œuvre. Pour nous, l'avenir de l'enseignement supérieur doit s'appuyer sur les valeurs humanistes, ainsi que sur la défense de l'éducation en tant que droit fondamental et bien commun.

Mais les arguments retenus par la ministre pour justifier la nécessité des nouvelles instances, et les orientations qui y sont proposées vont à l'encontre de nos convictions et de notre vision de l'enseignement supérieur. Ainsi, les références aux changements rapides, à la nécessité de développer de l'expertise, à l'actualisation, à la pertinence et au progrès continu des réseaux collégial et universitaire ainsi qu'aux

comparaisons avec les meilleures pratiques sont autant d'exemples d'une vision utilitariste de l'éducation que nous ne partageons pas. Nous récusons l'affirmation selon laquelle les universités et les collèges doivent s'adapter rapidement à tous les enjeux de l'heure. L'enseignement supérieur ne peut pas fluctuer au gré des modes, des tendances passagères ou des prévisions à court terme du marché du travail.

Nous nous opposons donc vivement à toute initiative visant à renforcer la marchandisation, la privatisation et l'internationalisation de l'éducation. Il s'agit d'un changement politique important qu'il faut dénoncer publiquement. Il va sans dire que nous nous opposons également à tout mécanisme d'assurance qualité, de processus de gouvernance et de reddition de comptes s'appuyant sur les principes de la nouvelle gestion publique. D'ailleurs, nous continuons à exiger l'abolition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. De plus, les responsabilités d'un éventuel Conseil des universités du Québec concernant l'agrément d'établissements universitaires non québécois ainsi que l'attraction des étudiantes et des étudiants étrangers démontrent une volonté du gouvernement d'ouvrir et de prendre part au « marché de l'éducation », ce qui nous inquiète grandement.

Nous dénonçons depuis plusieurs années les effets pervers des mécanismes d'assurance qualité et par le fait même nous nous opposons à la création de la Commission mixte de l'enseignement supérieur qui agirait à ce titre. Toutefois, il importe de faire la distinction entre les mécanismes d'assurance qualité et l'évaluation de la qualité. Le travail des enseignants témoigne au quotidien de leur volonté d'offrir des services de qualité. Mais comment la définir ? La qualité de l'enseignement doit être définie de façon à tenir compte, notamment, de la relation entre l'enseignant et l'étudiant, la transmission des connaissances, le contenu des programmes, les conditions d'apprentissage, les conditions d'enseignement, le soutien aux étudiantes et aux étudiants, l'accessibilité (financière et géographique) et la démocratisation. L'évaluation de la qualité, doit quant à elle reposer sur les principes historiques d'autogestion et de collégialité. L'évaluation doit s'appuyer davantage sur des analyses qualitatives que quantitatives reflétant une vision humaniste de l'éducation et les spécificités des établissements. Elle doit être menée au sein des établissements dans la plus grande transparence et permettre un suivi des recommandations.

En lieu et place de la Commission mixte, nous proposons la création d'une commission permanente de liaison en enseignement supérieur dont la mission serait limitée à assurer la cohésion, la complémentarité et la collaboration à l'enseignement supérieur, tout en respectant les missions fondamentales des établissements, l'autonomie des universités, le caractère national du diplôme d'études collégiales et la séquence des diplômes collégial-universitaire.

Bref, si en principe, nous sommes favorables à la création d'un conseil des universités et d'un conseil des collèges, nous estimons que les modèles proposés ainsi que la Commission mixte de l'enseignement supérieur agissant à titre d'organisme d'assurance qualité et d'actualisation des formations sont inacceptables.

Au cours des prochains mois, la ministre de l'Enseignement supérieur devra élaborer des projets de loi pour mettre en place de nouvelles institutions et un projet de règlement pour amener des modifications au RREC. Nous aurons alors l'occasion de soumettre à nouveau nos commentaires et nos recommandations lors des consultations sur les modifications législatives et réglementaires. Nous continuerons donc notre travail de représentation sur ces sujets pour faire valoir notre vision de l'éducation et de l'enseignement supérieur, mais nous avons également, avec les personnes déléguées présentes au conseil fédéral spécial d'octobre dernier où nous avons élaboré et précisé nos positions, établi un plan d'action fédéral. Notre travail se poursuivra donc cet hiver et ce printemps, car nous devons continuer, avec tous les syndicats, la lutte face aux marchands du temple qui voudraient brader le droit humain qu'est l'éducation pour une vision à courte vue, ce qui pourrait s'avérer ravageur pour les citoyennes et les citoyens de demain que nous devons former à une vie pleine et entière.

Au mois de septembre dernier, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, a lancé une vaste consultation dans le but d'élaborer une politique de la réussite éducative au primaire et au secondaire. Il a invité les acteurs du milieu ainsi que la population générale à répondre à son appel.

Afin d'orienter la réflexion collective, le Ministre a soumis 50 pistes d'action qui touchent le milieu de l'éducation, de la petite enfance jusqu'à la fin du secondaire. Les propositions ministérielles sur la réussite éducative visent un grand nombre de sujets. À titre d'exemple, on peut mentionner l'accompagnement et le financement des élèves ayant des besoins particuliers, la scolarisation obligatoire, la formation des maîtres et la formation continue des enseignantes et des enseignants, la création d'un Institut national d'excellence en éducation, l'évaluation des apprentissages, la création d'ordres professionnels, le développement des compétences du 21^e siècle et l'intégration des technologies de l'information...

La CSN et ses fédérations affiliées du milieu de l'éducation (FNEEQ, FEESP, FSSS) ont rédigé un mémoire qui a été déposé à la mi-novembre. On y réaffirme, entre autres, l'importance :

- de l'accessibilité à l'éducation et la promotion du réseau public;
- de favoriser l'égalité des chances et combattre les inégalités;
- d'offrir des services aux élèves ayant des besoins particuliers;
- de valoriser les enseignantes et les enseignants en reconnaissant leur autonomie; etc.

Nous vous invitons à le consulter sur notre site Web pour en savoir davantage sur nos positions et orientations défendues : <http://fneeq.qc.ca/fr/memoires-662/> ■



Regroupement université

Sylvain Marois, vice-président de la FNEEQ

Le regroupement université a accueilli avec réserve la nouvelle de la création d'un conseil universitaire annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David. Oui, les syndicats du regroupement sont favorables à un organisme-conseil, mais celui-ci devra avoir le mandat de faire la promotion d'une université libre, démocratique et accessible au Québec, en collaboration avec la communauté universitaire. Considérant que le contenu du document de consultation de la ministre ne répond pas à nos attentes, la FNEEQ et d'autres organisations syndicales universitaires se sont entendues sur huit grands consensus¹ devant guider la création d'un Conseil des universités du Québec (CUQ).

Les syndicats du regroupement université travaillent à bâtir un rapport des pratiques courantes dans la formation à distance (FAD). Pour plusieurs universités, sinon la plupart, la FAD est vue comme l'avenir de l'enseignement. À l'Université Laval, par exemple, l'administration souhaite faire traduire son interface pour la FAD pour ainsi exporter son savoir-faire. On parle ici d'exporter un modèle d'affaires ! L'objectif est, bien entendu, le profit et non la création et la transmission des savoirs. Il faut donc réfléchir ensemble sur le droit d'auteur, les droits de suite, la rémunération, le nombre d'étudiants, bref sur plusieurs enjeux. L'objectif est de pouvoir ainsi mieux baliser nos conventions collectives. Pour ce faire, nous allons consulter des chargées et des chargés de cours qui font de la FAD grâce, notamment, à des groupes de discussion et des sondages, le tout coordonné par un comité regroupant des spécialistes dans le domaine. Ce travail mènera vers une journée de réflexion sur le sujet, que le regroupement voudrait tenir à l'hiver 2017.

Un autre dossier qui suscite un grand intérêt à la table des négociations est celui des statuts annuels. Il s'agit de chargés de cours qui ont des charges d'enseignement à plein temps et des contrats de plus d'un an (et souvent renouvelables). Si cela peut contribuer à une certaine forme de stabilisation de l'emploi chez certains, il en découle aussi des impacts négatifs pour d'autres. Un comité issu du regroupement a travaillé intensivement à dresser le portrait de la situation, en analysant la réalité dans plusieurs universités et en comparant diverses conventions collectives de chargés de cours. Le dossier sera déposé bientôt au regroupement, ainsi qu'à l'équipe de la FNEEQ.

Avec l'aide des spécialistes du module SRT de la CSN, le regroupement se voit doté d'une étude comparative salariale, un outil important qui a pour but de déterminer les écarts entre le taux de rémunération pour un cours donné par une personne chargée de cours versus un cours donné par un professeur (d'échelon comparable). Notre objectif commun, tel qu'adopté dans notre plateforme de revendications communes, est de réduire cet écart. Chaque syndicat est libre d'aborder ce défi à sa manière dans le cadre de sa négociation.

Enfin, deux grands chantiers sont aussi sur la table, celui de la transformation de la gouvernance et celui du durcissement des relations de travail. C'est un secret de polichinelle que la gestion de nos universités, depuis au moins le milieu des années 1990, est passée de collégiale à managériale. Les déléguées et les délégués du regroupement université souhaitent documenter la situation et développer un argumentaire pour contrer cette dérive. Cette approche issue du monde des affaires n'est pas étrangère aux difficultés vécues dans les relations de travail et à la présence accrue d'avocats aux tables de négociations. La situation est complexe et exige de tenir compte de multiples facteurs. Les personnes conseillères de la FNEEQ nous aideront à y réfléchir.

C'est dans ce contexte très difficile que nous accompagnons le SCCUQ et le SCCUM dans leur longue et laborieuse négociation. Malgré quelques avancées pouvant être qualifiées d'intéressantes, les propositions salariales de la partie patronale sont insuffisantes, voire méprisantes. De son côté, le syndicat des personnes chargées de cours de Concordia tente de « sauver les meubles », spécifiquement en ce qui a trait à leur régime de retraite. Ici encore, la personne conseillère de la FNEEQ, entourée des actuares de la CSN, font tout pour appuyer le syndicat.

C'est assez comme ça ?

Lors de leur assemblée générale du 25 novembre dernier, les chargées et chargés de cours de l'UQAM ont rejeté à 96,5 % l'offre finale de l'employeur, et 86 % des membres présents ont voté en faveur d'une banque de cinq jours de grève à utiliser au moment jugé opportun. Les négociations durent depuis 17 mois et avancent à pas de tortue². ■

Solidarité !

1 http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/cuq_fr.pdf.

2 <http://fneeq.qc.ca/fr/les-chargees-et-chargees-de-cours-de-luqam-rejettent-loffre-finale/>.



Regroupement privé

Caroline Quesnel, vice-présidente de la FNEEQ

Après avoir vécu une période intense de syndicalisation au cours du mandat 2012-2015, où le regroupement privé a accueilli pas moins de onze nouveaux syndicats, la dernière année a été marquée par l'aboutissement d'une série de premières négociations : c'est le cas du syndicat des deux écoles de la communauté innue de Pessamit, celui du Collège Jean de La Mennais, de Marianopolis College et du Centre de musique et de danse de Val-d'Or. Dans presque toutes les négociations, le recours à la conciliation a été nécessaire pour parvenir à une entente, car les parties patronales faisaient preuve de fermeté à la table. En fin de parcours, ces quatre syndicats ont obtenu des conventions collectives qui améliorent substantiellement les conditions de travail de leurs membres. La Fédération peut se réjouir de ce résultat qui témoigne de manière éloquente du pouvoir collectif de changer les choses.

L'année 2016-2017 sera sans contredit une « grosse » année de négociation : plus de la moitié des membres du regroupement seront en renouvellement de leur contrat de travail, c'est-à-dire près de 2 500 enseignantes, enseignants et membres du personnel des établissements privés affiliés à la FNEEQ. Dans

cette perspective, la coordination a profité du cadre des réunions régulières du regroupement de l'an dernier pour préparer le terrain en proposant aux déléguées et aux délégués des formations condensées sous forme d'ateliers : en février s'est tenue la formation « Comité de relations de travail », en avril, « Membre du conseil d'administration » et nous ajouterons l'hiver prochain « Mobilisation » et « Information sur les réseaux sociaux ». Cette formule adaptée à la réalité du regroupement a beaucoup plu aux déléguées et aux délégués, car ils ne bénéficient pas d'un grand nombre de libérations syndicales. Elle a favorisé les échanges et le partage d'informations.

Puisque la négociation est au cœur des discussions et des travaux du regroupement, la coordination du regroupement croit que les circonstances sont présentement favorables à un projet pilote de négociation coordonnée, semblable à celle qui se déroule dans le regroupement université, mais à plus petite échelle. Les personnes conseillères et les membres ont accueilli ce projet avec intérêt. Nous souhaitons le démarrer dès l'hiver prochain avec deux personnes conseillères et quatre syndicats qui entreront en négociation au cours des deux prochaines années. ■



Regroupement cégep

Nicole Lefebvre, vice-présidente de la FNEEQ

L'enseignement supérieur est sur la sellette en cette rentrée 2016 avec la consultation sur le projet de créations de deux conseils ainsi que d'une commission mixte, de même que des suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Le regroupement cégep s'est penché sur ces projets et s'est prononcé sur le contenu des mémoires présenté par la CSN conjointement avec la FNEEQ, la FEESP et la FP. La facture du projet ministériel a particulièrement agacé les déléguées et les délégués du regroupement qui ont décrié l'omniprésence du vocabulaire de la performance qu'on retrouve tout au long du document à travers les notions d'assurance qualité, d'amélioration continue et de recherche des meilleures pratiques. Si le regroupement cégep se montre, malgré tout, favorable à la création d'un lieu permettant davantage de collaboration et de cohésion entre les établissements tant collégiaux qu'universitaires, ce n'est toutefois pas dans la perspective d'inféoder l'enseignement supérieur à une conception marchande et managériale de l'éducation.

Un autre dossier de l'automne : la répartition locale des ressources enseignantes obtenues dans le cadre de la dernière négociation pour la réussite de la population étudiante en situation de handicap. Une recension de la situation dans les syndicats du regroupement révèle que des représentantes et des représentants de la Fédération des cégeps et plusieurs directions de collège s'entêtent à interpréter de façon erronée les fins auxquelles sont destinées ces ressources et retardent d'autant leur utilisation. Ils semblent profiter du fait que l'annexe financière précisant l'usage qui peut être fait de ces ressources est toujours en rédaction au ministère pour en faire une interprétation qui n'a rien à voir avec l'esprit des discussions qui ont eu lieu avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) pendant la négociation. Plusieurs actions locales et nationales ont été posées afin de rétablir la situation le plus rapidement possible et pour que soit reconnu concrètement le rôle des profs dans la réussite de cette population étudiante.

Finalement, le regroupement a aussi été informé des changements qui pourraient survenir dans les différents programmes qui font l'objet d'une révision au niveau national, comme c'est le cas en ce moment des programmes préuniversitaires en Sciences de la nature, Sciences informatiques et mathématiques, Sciences, lettres et arts, ainsi que Sciences humaines. Il est primordial que les enseignantes et les enseignants des disciplines concernées soient mis au jeu des changements qui pourraient les toucher pour qu'ils aient l'occasion de se prononcer sur ceux-ci. ■

Alerte rouge sur les accords de libre-échange

Le dimanche 30 octobre dernier, à Bruxelles, Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, a signé en grande pompe l'Accord économique et commercial global (AECG) qui liera le pays à l'Union européenne et qui éliminera 99% des droits de douane entre les deux entités. Nos dirigeants politiques se sont empressés d'applaudir l'événement, Philippe Couillard, pour ne nommer que lui, déclarant : « C'est d'emplois, de prospérité, de qualité de vie qu'on parle. »

Pourtant, cette entente, comme la vaste majorité des partenariats de ce type, représente un véritable déni de démocratie : elle a été négociée derrière des portes closes, dans le plus grand des secrets et sans consultation des populations concernées, que ce soit pendant les pourparlers ou avant la ratification par les parlements. De plus, elle place les entreprises au-dessus des lois des pays. Ainsi, lorsqu'il existe un litige, ce sont des tribunaux particuliers au fonctionnement nébuleux, à la transparence douteuse et à l'impartialité discutable qui tranchent entre les positions des gouvernements et celles des compagnies. Semble-t-il que la Wallonie a obtenu des garanties quant à l'amélioration de ce système d'arbitrage, mais, à la lumière des expériences des 30 dernières années, peut-on vraiment croire que les choses changeront réellement ?

Les traités de libre-échange ou le droit de dégrader l'environnement impunément

Yves de Repentigny
Comité environnement

La priorité accordée aux profits des entreprises par rapport aux législations s'observe également dans le domaine environnemental. La plupart des traités de libre-échange permettent aux entreprises de poursuivre les gouvernements si elles estiment que les lois que ces derniers ont adoptées et les règlements qu'ils décrètent, notamment ceux qui touchent la protection des milieux naturels et la réduction de la pollution, nuisent à leurs affaires. Voici quelques exemples de cas vécus.

Ethyl Corporation vs Canada

En 1997, Ethyl Corporation, fabricant de l'additif pour essence MMT (méthylcyclopentadiényle tricarbonyl de manganèse) a décidé de se plaindre en vertu du chapitre 11 de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994) auprès du tribunal d'arbitrage institué par cette entente après que la Chambre des communes eut adopté la Loi sur les additifs à base de manganèse. Celle-ci prohibait l'importation et le commerce interprovincial du MMT, suspecté de nuire à la santé et d'endommager les convertisseurs catalytiques ainsi que les systèmes de diagnostic des véhicules. Au départ, Ethyl Corporation réclamait une compensation de 201 millions de dollars. Le Canada a fini par régler la cause à l'amiable en retirant sa loi et en versant 13 millions de dollars à la compagnie.

Pacific Rim vs Salvador

En 2009, la société minière Pacific Rim (à laquelle a succédé Oceana Gold à la suite du rachat de ses actifs) a entamé une poursuite de 301 millions de dollars (5% du PIB du pays) contre le Salvador en vertu du chapitre 10 de l'Accord de libre-échange États-Unis-Amérique centrale (ALÉAC). Le gouvernement salvadorien, les exigences environnementales n'ayant pas été respectées, avait refusé de délivrer un permis d'exploitation pour le projet de gisement aurifère et argentifère El Dorado, dont la consommation d'eau se serait avérée excessive. Cette cause est toujours pendante.

Metalclad vs Mexique

En 2000, encore une fois en s'appuyant sur le chapitre 11 de l'ALENA, Metalclad, une entreprise américaine de traitement des déchets, a reçu 16,7 millions de dollars américains de l'État de San Luis Potosi. En effet, celui-ci avait arrêté la construction d'un site d'enfouissement parce que l'entreprise refusait de décontaminer 20 000 tonnes de matières toxiques déjà entreposées sur le terrain. Il avait par la suite exproprié la compagnie afin d'aménager une réserve destinée à la protection d'une espèce rare de cactus.

Ces récits ne constituent que la pointe de l'iceberg et nous aurions pu en livrer plusieurs autres. Si le passé s'avère garant de l'avenir, parions que nous n'avons pas fini de lire de telles histoires d'horreur !

En maintenant la population en retrait des négociations de ces accords commerciaux, des choix sont faits à l'avantage de certains qui n'ont d'autre intérêt que leur propre grandeur sans réel soucis pour la collectivité. Et quand, dans ces accords, les services publics sont menacés, notamment l'éducation, on est en droit, comme enseignantes et enseignants, mais aussi comme citoyennes et citoyens, de questionner, voire de refuser que nos États signent ou ratifient ces traités.

L'accord sur le commerce des services (ACS) : une réelle menace pour l'éducation !

Ariane Bilodeau
Comité action internationale

L'Internationale de l'Éducation, à laquelle la FNEEQ est affiliée, lançait en mai dernier, un appel d'action urgente « Sauver l'éducation de l'Accord sur le commerce des services ». Les 23 pays impliqués dans ces négociations sont l'Australie, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, les États-Unis, Hong Kong, l'Île Maurice, l'Islande, Israël, le Japon, le Liechtenstein, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pakistan, le Panama, le Pérou, la Suisse, le Taipei chinois (Taiwan), la Turquie, ainsi que l'Union européenne. Deux pays ont quitté la table de négociation en 2015, soit le Paraguay et l'Uruguay, ce dernier en raison de l'opposition de la société civile face aux graves conséquences potentielles de l'ACS. Parmi celles-ci, notamment, des services d'éducation financés par des fonds privés, phénomène appelé « starbuckisation » de l'éducation, c'est-à-dire la prolifération d'écoles privées à faible coût dont le financement, l'administration, le contenu des cours et des programmes font fi des orientations et des spécificités sociales et régionales et menant à une standardisation de l'école, mais également à des conditions de travail médiocres pour les enseignantes et les enseignants¹.

L'IE a donc demandé à tous ses affiliés de faire pression sur nos gouvernements pour que l'éducation soit exclue, car la définition proposée concernant les services est alignée sur celle plus générale de l'AECG. La liste de réserves relatives aux services publics inscrite pour le moment dans l'accord est nettement insuffisante et n'est

clairement pas assez définie pour permettre de croire que l'ACS protège l'enseignement public. L'éducation est ainsi en position de grande vulnérabilité, et l'ACS devient une menace majeure pour un enseignement public, gratuit et de qualité.

Ne pas exclure l'éducation de cet accord ouvre alors définitivement la porte à des investisseurs et des fournisseurs étrangers ayant des intentions commerciales et lucratives dans le secteur de l'éducation donnant ainsi de nouveaux droits à ces investisseurs privés. En établissant ces règles juridiquement contraignantes pour les États, l'ACS s'assure que les gouvernements ne pratiquent aucune discrimination entre les prestataires de service des secteurs public et privé, appelée « neutralité concurrentielle ». Privilégier l'école publique devient alors passible de poursuite.

L'Accord sur le commerce des services devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2016, probablement à la fin du mandat de l'administration Obama. Mais d'ici là, la FNEEQ a répondu à l'appel de l'IE en mai dernier, et elle continuera à s'opposer féroce à cet accord ! Ce dernier, tout comme l'AECG, pourrait à terme mener à une libéralisation, une marchandisation et une privatisation des systèmes d'enseignement publics. Faut-il vraiment rappeler à nos gouvernements que l'éducation est un droit humain et un bien public inaliénable ?

La FNEEQ a signé l'Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation et des systèmes éducatifs, lancé le 24 novembre par le Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation. Cette déclaration commune se fonde sur le respect du droit à l'éducation, et elle se veut un levier incontournable pour mettre un terme aux inégalités sociales qui sont accentuées par la privatisation et la marchandisation de l'éducation, tant dans les pays du Nord que dans les pays du sud. Et n'hésitez pas à tweeter : [#NeVendezPasEducation](https://twitter.com/NeVendezPasEducation)

1 Pour en savoir plus, voir l'article *Philantropocapitalisme et éducation dans la publication spéciale sur le Forum social mondial*, <http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Publication-FSM-2016-11-17-final.pdf>.

UN DEC, C'EST UN DEC, PARTOUT AU QUÉBEC!

MODIFICATIONS AU RREC CHOISIR ENTRE FLEXIBILITÉ ET **cohésion**

Dans le cadre des consultations ministérielles qui visent, entre autres, à instaurer un Conseil des collèges, le gouvernement envisage de modifier le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) afin de donner plus de « flexibilité » et d'« autonomie » aux collèges sur la formation et la diplomation. Le gouvernement pourrait aller jusqu'à accorder aux collèges le droit de définir des compétences locales et même, éventuellement, d'émettre des diplômes locaux. Une véritable dérive institutionnelle! Nous devons nous mobiliser; nous devons préserver le caractère national des programmes et des diplômes.

À la suite de la consultation des déléguées et des délégués de la FNEEQ, la CSN, la FNEEQ et la FEESP ont déposé à la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, un mémoire¹ qui explique notre prise de position.

Une « flexibilité » à courte vue

D'entrée de jeu, rien ne semble prouver qu'une plus grande marge de manœuvre des collèges contribuerait à rendre plus accessibles les études collégiales: au contraire, le désir de « flexibilité » semble plutôt répondre aux besoins immédiats des entreprises et non aux besoins de la population étudiante. Les modifications au RREC envisagées

par la ministre donneraient plus de pouvoirs locaux aux collèges en leur permettant, notamment, de déterminer des objectifs et des standards additionnels dans la formation spécifique des programmes techniques et de déterminer la forme du bulletin.

Si ces modifications devaient s'avérer, cela ouvrirait la porte à des initiatives locales inquiétantes telles que des diplômes locaux ou des compétences locales pour répondre à des besoins régionaux ponctuels.

Des diplômes locaux inégaux

Le fait que l'État se désengage de ses responsabilités nationales en les reléguant ainsi aux différents cégeps risque de créer une grande disparité pour un même programme offert par plusieurs institutions. Cela affecterait d'autant la reconnaissance du diplôme national dont les objectifs et les standards pourraient différer et pour lesquels la forme du bulletin pourrait aussi varier.

Nous craignons une dérive de la perception de la valeur des formations offertes pouvant aller jusqu'à la sélection des finissantes et des finissants par les employeurs en fonction de leur cégep d'appartenance. Cela pourrait aussi nuire à l'admission de ces personnes dans des programmes universitaires,

alors que 30 % des finissantes et des finissants des programmes techniques poursuivent des études universitaires.

Des étudiantes et des étudiants diplômés plus vulnérables aux changements en emploi

De plus, la ministre envisage de modifier le RREC pour permettre aux collèges d'offrir des modules de formation locale dans des programmes techniques. Or, loin de favoriser la mobilité des étudiantes et des étudiants diplômés, cela aurait pour effet de confiner des personnes à certaines fonctions de travail et de les rendre plus vulnérables aux changements du marché de l'emploi. Aussi, plutôt que cette variabilité des programmes, nous proposons que l'ajout d'objectifs et de standards additionnels se fasse par le biais de formations supplémentaires lorsque des compétences particulières sont nécessaires pour exercer une spécificité d'un métier, par exemple celui de cuisiniste en design d'intérieur. Cette formation supplémentaire serait subséquente au DEC et offerte au régulier, ce qui en assurerait la continuité pédagogique puisqu'elle serait encadrée par les processus départementaux et par ceux des comités de programmes.

1 www.csn.qc.ca/2016-11-01_-memoire_ceq_csn/

La formation continue et la RAC laissées à elles-mêmes

La ministre souhaite « apporter des précisions » notamment à la nomenclature des programmes à la formation continue et à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Si l'orientation donnée par la proposition ministérielle est assez vague, nous souhaitons pour notre part qu'un encadrement réglementaire structure les programmes d'attestations d'études collégiales (AEC) qui sont présentement la mainmise des collèges. Force est de constater ici que la latitude et la « flexibilité » dont disposent les collèges en la

matière ont donné des résultats peu probants : en effet, à l'heure actuelle, le même titre d'AEC est décerné à des programmes dont le nombre d'heures varie de 135 à plus de 2 000 heures d'une institution à l'autre. Une telle inégalité rend impératif l'établissement d'une nomenclature nationale commune des AEC.

Pour un réseau collégial fort dans toutes les régions du Québec

De plus, nous croyons qu'il faut régulariser le développement des AEC et de la RAC pour éviter qu'elles ne soient des voies de contournement aux programmes menant au DEC. Et,

plus largement, pour éviter qu'elles ne deviennent des formations aux visées strictement utilitaristes au détriment de la formation citoyenne et humaniste qui est inhérente à l'enseignement collégial.

Le désengagement du ministère de plusieurs de ses responsabilités qu'il transférerait aux collèges risque d'affecter la cohérence et la force du réseau collégial. Autant de latitude locale relative à des objets aussi cruciaux que la diplomation concourt au fractionnement du réseau en alimentant la concurrence entre les établissements et met en péril, par le fait même, la pérennité de certains cégeps en région.



Fédération des femmes
du Québec

La FFQ : une lutte pour sa survie

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) est aujourd'hui aux prises avec une grave crise financière. On sait que cette crise est tributaire, en grande partie, des coupes sévères dans les allocations gouvernementales qu'ont subies les groupes de femmes au cours des dernières années, particulièrement sous le régime des conservateurs de Stephen Harper. Malgré les efforts importants déployés par l'équipe en place, la FFQ se retrouve en situation d'urgence cet automne.

Alors qu'elle vient tout juste de fêter son 50^e anniversaire, la FFQ lutte présentement pour sa survie : des activités ont dû être annulées à la dernière minute, le plan d'action a été considérablement diminué, des postes clés ont été récemment abolis. L'organisation, réduite à sa plus simple expression, consacre toutes ses énergies à retrouver sa santé financière, tout en maintenant sa présence dans les coalitions et en restant active à travers son réseau de bénévoles.

La FFQ est un lieu indispensable pour la prise de parole des femmes au Québec. Elle est le point de rencontre d'une grande diversité de groupes et d'individus ayant à cœur l'égalité et la solidarité dans notre société. Son histoire est marquée par des débats vigoureux et des prises de position courageuses dans le cadre des luttes féministes. Elle défend depuis un demi-siècle les droits des femmes, tout en menant une lutte constante contre la pauvreté, la violence, l'exclusion et la discrimination.

Afin d'assurer son existence et de poursuivre sa mission, la FFQ a un besoin urgent du soutien de la population. C'est pourquoi la FNEEQ vous lance aujourd'hui un appel pressant à aider financièrement la FFQ. Vous pouvez soutenir l'organisme en faisant un don, mais aussi en devenant membre : autant votre syndicat, votre comité femmes, que vos membres individuellement peuvent s'y inscrire.

La FNEEQ continuera de dénoncer le sous-financement des organismes et organisations de défense des droits telles la FFQ. Nous vous invitons en à faire de même. ■

Pour faire un geste concret, veuillez consulter le site Internet de la FFQ. <http://www.ffq.qc.ca/simplifier/faire-un-don/>.

La relation enseignant-étudiant¹ et la notion d'autorité

Faut-il interdire les rapports intimes entre le personnel enseignant et les étudiantes et les étudiants? Lorsque l'étudiante ou l'étudiant est mineur, la question ne se pose même pas. Sans vouloir faire un mauvais jeu de mots, notre société a largement fait son lit sur le sujet. Mais lorsqu'il s'agit de personnes majeures et apparemment consentantes, la question est plus délicate. Entre le drame conduisant au dépôt d'accusations criminelles et la belle histoire d'amour qui se perpétue au-delà des études, il y a des dizaines d'autres histoires connues seulement par quelques chuchotements de couloir. Pas besoin d'arpenter ceux-ci pour deviner le malaise des uns et des autres.

Sonia Beauchamp
Conseillère aux communications

En mai 2015, lors du congrès de la FNEEQ, les déléguées et les délégués ont référé au Bureau fédéral une proposition visant à produire une réflexion sur les dossiers à caractère sexuel dans le milieu de l'enseignement. Au Conseil fédéral de mai dernier, Selma Skalli, conseillère syndicale, a présenté la jurisprudence en la matière. Résumons-là ainsi : de façon générale, il existe une présomption qu'une enseignante ou un enseignant soit en rapport d'autorité avec ses étudiantes et ses étudiants qu'elles et qu'ils soient mineurs ou majeurs. Ce n'est cependant pas suffisant lorsque des accusations criminelles sont déposées et que l'étudiante ou l'étudiant est majeur. L'abus de pouvoir afin d'obtenir un consentement à une activité sexuelle doit alors aussi être démontré. Toutefois, en arbitrage de grief, les règles sont différentes. Un geste n'a pas besoin de constituer une infraction criminelle pour être une inconduite. Les arbitres peuvent très bien se satisfaire de la preuve d'une relation de nature sexuelle entre un enseignant et un étudiant majeur pour conclure à l'existence d'une inconduite, sans aucune preuve spécifique d'abus de pouvoir.

Madame Skalli émet cependant cette mise en garde : « Bien que les relations sexuelles entre un enseignant et une étudiante majeure

soient jugées condamnables, surtout lorsque l'étudiant est toujours dans les cours de l'enseignant au moment des rapports intimes ou amoureux, le congédiement n'est pas automatique. Il est important dans chaque cas de faire une enquête complète afin d'identifier les circonstances atténuantes et les facteurs aggravants ».

Outre la démonstration que l'enseignante ou l'enseignant concerné est un bourreau des cœurs ou même un prédateur sexuel, quel est l'impact d'une telle relation sur le cheminement d'une étudiante ou d'un étudiant ? Sur le groupe ? Que signifie le libre consentement lorsqu'une des parties dispose de moyens pouvant influencer le parcours scolaire ou la carrière de l'autre ? Et lorsque la relation prend fin, quelle confiance l'étudiant peut-il avoir sur l'intégrité du processus d'évaluation académique ? En présence d'une relation amicale sans connotation sexuelle, ne court-on pas les mêmes risques ? À contrario, ne sommes-nous pas trop paternalistes avec ces étudiantes et ces étudiants ? N'oublions pas qu'il s'agit d'adultes. À elles et à eux d'apprendre de leur erreur si erreur il y a ! À l'évidence, au-delà des questions juridiques, des questions éthiques s'opposent au discours libertarien.



Photo : Gettyimages

Le travail syndical en est d'autant plus complexifié. Et il le sera encore davantage puisque de plus en plus d'établissements d'enseignement jonglent avec l'idée d'adopter une politique sur les relations enseignant - étudiant qui inclurait un volet sur les relations sexuelles. Quoi qu'il arrive, le devoir de représentation des syndicats, quant à lui, demeurera immuable.

Nous devons poursuivre la réflexion abordée en mai dernier. Il faut certes se doter de balises claires qui encadrent le travail syndical. Mais ce n'est pas une simple question juridique, déontologique ou éthique. Pour plusieurs, c'est l'intégrité même de la relation pédagogique qui est en jeu. Les syndicats de la Fédération doivent partager leurs préoccupations et se prononcer sur cette problématique passée sous silence depuis trop longtemps. ■

1 L'utilisation du masculin dans ce texte n'a pour but que de faciliter la lecture.

En route vers le 65^e congrès CSN

Le 65^e Congrès de la CSN se tiendra du 5 au 9 juin 2017. Il faut se rappeler que le congrès est l'instance la plus large de la CSN et réunit chacun des 2000 syndicats, des treize conseils centraux et des huit fédérations. Ce sont ces délégués qui discuteront et qui détermineront les revendications de la CSN pour les trois années qui suivent.

Jean Murdock
Secrétaire général et trésorier de la FNEEQ

Si le gouvernement du Québec respecte la Loi électorale qui établit des élections à date fixe, le prochain mandat de la CSN (2017–2020) sera ponctué d'une élection provinciale qui devrait se tenir le 1^{er} octobre 2018.

Au cours des deux dernières années, les militantes et les militants de la CSN sont, à maintes reprises, descendus dans la rue ou ont manifesté devant leur lieu de travail pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Les travailleuses et les travailleurs du transport collectif, des municipalités, des services de garde éducatifs, de l'éducation, des services sociaux, de la santé, de même que des organisations de développement régional n'ont pas manqué une occasion de revendiquer la fin de ces politiques restrictives et le réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

Notre vision du développement s'oppose à celle d'un parti, le PLQ, qui veut affaiblir l'État. En déstructurant les régions, il nuit à la création d'emplois, qui était pourtant un engagement électoral. Or, c'est dans l'année qui suivra notre 65^e Congrès que se tiendra l'élection du prochain gouvernement du Québec. Il nous appartient, au cours de cette période, de définir ce que nous voulons pour le mieux-être des Québécoises et des Québécois, et de trouver les moyens à mettre de l'avant pour que les choses changent.

2017



EN ROUTE VERS LE 65^E CONGRÈS



Le processus

La CSN lance neuf revendications regroupées sous cinq objectifs :

Vous retrouverez les revendications et leur explication dans le document de consultation¹.



Les comités exécutifs des syndicats sont invités, au sein de l'instance qu'ils jugent la plus appropriée, à considérer avec leurs membres ces revendications et, s'ils le souhaitent, en soumettre de nouvelles. Des documents d'animation et de consultation² sont disponibles. Vous pouvez aussi répondre à un court questionnaire³ qui porte sur ces revendications. Lors du congrès, les délégué-e-s seront appelés à voter sur ces propositions et à déterminer les moyens à déployer pour réaliser les objectifs que nous nous serons fixés.

1 <https://www.csn.qc.ca/en-route/documents>.

2 <https://www.csn.qc.ca/en-route/>.

3 <https://www.csn.qc.ca/en-route/questionnaire/>.



UNE AUTONOMIE LOCALE, INÉGALÉE



UNE FORCE
INCONTOURNABLE

f t #forcecsn incontournable.info